



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le



ID : 085-218501138-20240227-DELN240222-DE

Séance du : 27 Février 2024

Numéro de la délibération : DEL/NN/24/02/22

Date Convocation 21/02/2024	<p>Le Vingt Sept Février Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 6 : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p>ABSENTS 4 : Rémy BONNIN, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Manuella AUGEREAU</p>
Date Affichage 21/02/2024	
Nombre de Conseillers	
- en exercice 27 - présents 17 - procurations 06 - absents 04	

22-RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Voir document joint en annexe

Rapporteur : Michel BOURGERY

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le Maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Madame la Maire présente au conseil municipal, dans un délai précédant l'examen du budget de 10 semaines (nouveau 2024) pour les budgets en M57 (L 5217-10-4 du CGCT) et de deux mois pour les autres budgets, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Le document joint à la note de synthèse et présenté devant la commission finances reprend :

- Le contexte financier du budget 2024,
- Une rétrospective financière,
- Les orientations budgétaires pour le budget 2024 et les principaux éléments des budgets annexes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L. 2312-1 et L 5217-10-4;

Vu les nouvelles dispositions relatives au débat d'orientation budgétaires introduites par le II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 **Vu** le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité annexé au présent rapport ;

Le Conseil Municipal :

- ♦ **PREND ACTE** de la tenue des débats suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2024, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,
Carole CHARUAU